

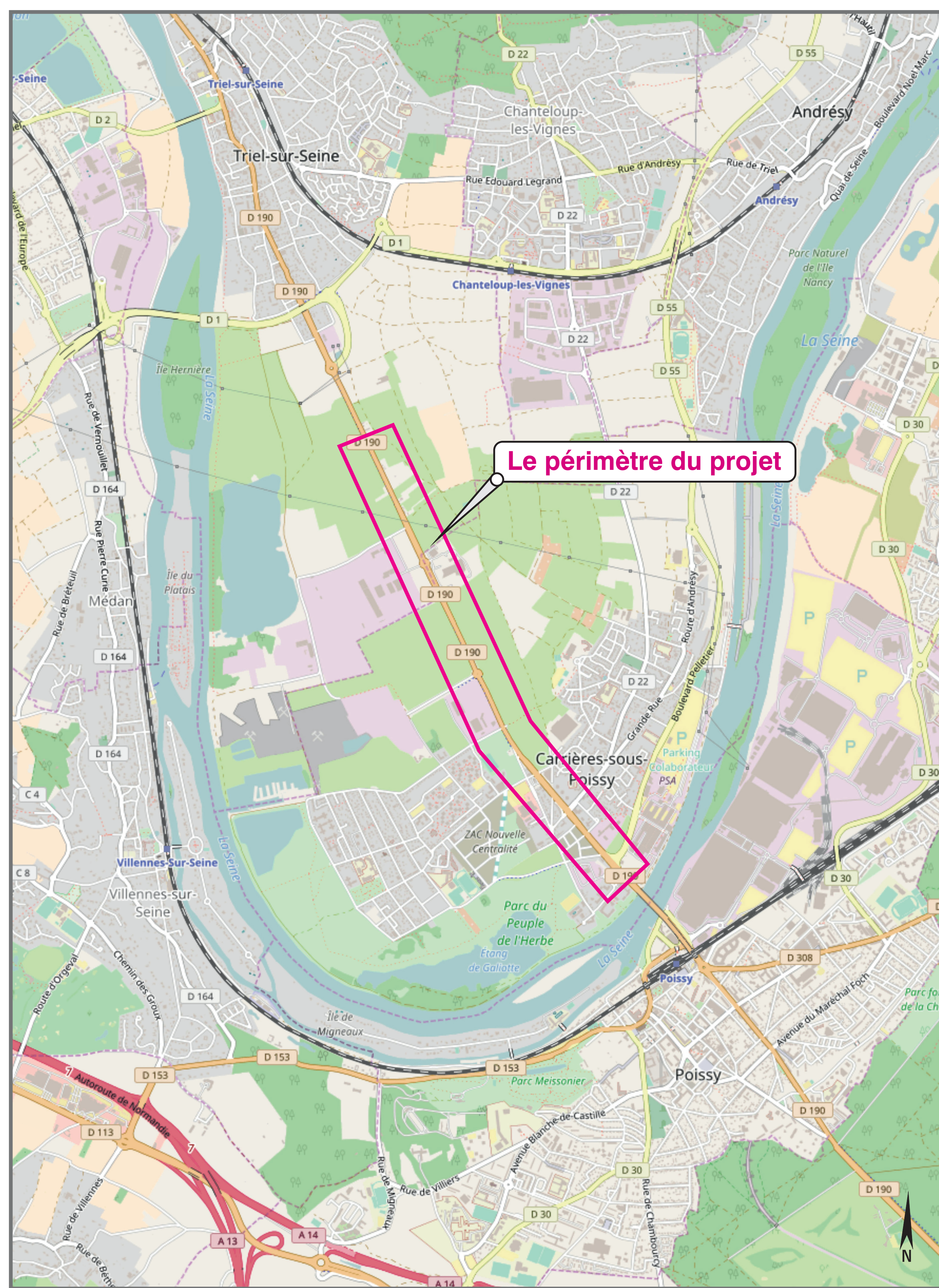
REQUALIFICATION DE LA RD190 ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE AVEC INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) EN PARTIE URBAINE

ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

LE DÉROULEMENT DU PROJET

► LES ÉTAPES INITIALES

- **30 juin 2017** : Adoption du Dossier de Prise en Considération du projet et des objectifs et modalités de la concertation par l'Assemblée départementale suite aux délibérations des Conseils municipaux de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine et du Conseil communautaire de GPS&O.
- **8 Janvier au 16 Février 2018** : Concertation publique sur les communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine avec la tenue de 2 réunions publiques.
- **29 Juin 2018** : Adoption du bilan de la concertation par l'Assemblée départementale.
- **29 Mars 2019** : Adoption de l'avant-projet et demande d'ouverture de l'enquête publique.



► ET MAINTENANT...

DU 24/09 AU 24/10, L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Cette exposition est présentée à Triel-sur-Seine, Carrières-sous-Poissy et sur le site internet du Département : www.yvelines.fr

Un registre sur chaque site, ainsi qu'un formulaire sur le site dédié <http://tcsp-rd190.enquetepublique.net> sont à votre disposition pour faire part de vos observations sur le projet.

A la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport sur les remarques émises durant l'enquête et émettra un avis sur le projet.

Cet avis pourra être favorable, favorable avec recommandations ou réserves ou bien défavorable.

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, l'Assemblée départementale délibèrera pour l'adoption de la déclaration de projet dans les semaines qui suivent.

A l'issue de ce processus, c'est au préfet des Yvelines qu'il revient de prendre l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet de requalification de la RD190 entre Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine avec insertion d'un TCSP en section urbaine ainsi que la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

► DEMAIN ...

- + **2020-2021** : Etudes de projet détaillées.
- + **2021** : L'enquête parcellaire qui définira exactement les terrains nécessaires à l'exécution des travaux et permettra aux propriétaires concernés de faire valoir leurs droits.
- + **2021-2022** : Acquisitions foncières.
- + **2022-2024** : Travaux.

A QUOI SERT L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ?

C'est une étape importante dans le déroulement d'une opération. Elle a pour but d'informer le public sur les objectifs et les caractéristiques du projet ainsi que sur son intégration dans le site. Elle doit permettre au plus grand nombre de personnes de faire connaître leurs observations et d'apporter ainsi des éléments d'information utiles à l'appréciation de l'utilité publique du projet. Cette enquête porte également sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal.



LES ACTEURS DU PROJET

Le projet est estimé à 21,5 millions d'euros TTC (y compris les acquisitions foncières). Il est financé par le Département des Yvelines, la Région Ile-de-France et la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O). Le Département des Yvelines assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.



Yvelines
Le Département

yvelines.fr

